

PROTEGER L'EAU EN FRANCE : UN MANIFESTE POUR DES SDAGE AMBITIEUX

Juillet 2021

Ce manifeste aborde les enjeux à défendre au travers des textes des SDAGE, actuellement en consultation auprès du grand public. Bien que sous la forme d'une énumération, les enjeux ci-dessous sont tous liés entre eux : la gestion de la quantité de l'eau, de sa qualité, les problématiques de continuité écologique... Ce sont toutes ces relations de causalité, ces liens, ces imbrications qui constituent le cycle de l'eau, et il est important de conserver cette approche globale.

PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU, ET RESTAURER LEUR BON ETAT

La restauration du bon état des masses d'eau implique une idée de permanente amélioration jusqu'à l'atteinte des objectifs fixés, et de souci constant de la quantité, de la qualité et de la vie des milieux aquatiques. L'eau est un bien commun. Ainsi, elle doit être gérée collectivement par l'ensemble des acteurs concernés. La puissance publique doit être le garant de sa bonne gestion, en toute transparence.

Quantité d'eau et partage de la ressource

Le SDAGE doit être ferme sur la question du partage équitable de l'eau et du maintien de la qualité écologique des milieux aquatiques.

L'objectif d'une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau est d'abord de garantir de l'eau en quantité suffisante pour assurer un bon fonctionnement des milieux aquatiques et l'alimentation en eau potable. Ensuite, il s'agit de calibrer et satisfaire les autres usages humains de façon durable. Cet objectif est d'autant plus important dans le contexte actuel de changements climatiques, où la répartition de la disponibilité en eau sur l'année est aléatoire.

L'agriculture est le secteur le plus consommateur d'eau et les besoins agricoles se manifestent au moment où la ressource est la moins disponible, ce qui génère des conflits d'usage. Il est nécessaire de mettre en place des systèmes agro-alimentaires économes en eau et mieux adaptés aux conditions locales, actuelles et à venir. Ces systèmes agricoles doivent prendre en compte la raréfaction annoncée des ressources en eau et leur moindre disponibilité attendue ; cela implique une limitation du recours à l'irrigation et aux systèmes de stockage en surface. Une autre relation entre l'eau et l'agriculture, qui passe par l'agroécologie, est nécessaire, et le SDAGE doit porter cette vision.

Par ailleurs, des projets de stockage temporaires de l'eau, comme les bassines ou les retenues d'eau destinées à une utilisation ultérieure, impactent fortement le cycle de l'eau, et participent à la dégradation des zones humides. Ces écosystèmes ont pourtant le pouvoir de stocker l'eau tout en la purifiant, et se retrouvent détruits au profit de stockages artificiels, où l'eau stagnante se réchauffe, s'évapore pour une partie et s'eutrophise pour l'autre. Pour

permettre à l'agriculture de résister aux changements climatiques, tout en préservant les écosystèmes, il est essentiel de changer cette vision qui mène au stockage artificiel de l'eau, de mieux respecter le cycle de l'eau dans son ensemble et d'utiliser les solutions que nous offrent des milieux naturels, tels que les zones humides et les sols vivants.

S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous ne pouvons plus ignorer les impacts, actuels et futurs, du changement climatique. Il est nécessaire d'anticiper et planifier autour de ces changements, en donnant sa place au vivant et à la biodiversité, pour en atténuer les impacts sur notre environnement, et couvrir nos besoins vitaux. Si le réchauffement climatique n'est pas à l'origine de la pénurie d'eau, il amplifie et accentue sans conteste la dégradation de la ressource, en qualité et quantité. Au-delà de l'adaptation, les SDAGE doivent jouer un rôle en matière d'atténuation : les mesures d'atténuation attendues sont environnementales et écologiques, et devront nécessairement s'appuyer sur les fonctions des sols vivants et de la végétation. Il est urgent de sortir d'une gestion au fil de l'eau, tant pour les générations futures que pour contenir l'amplification des conflits déjà existants.

Plan d'Adaptation au Changement Climatique

Chaque SDAGE doit intégrer pleinement le Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) qui a été élaboré sur son bassin.

Dans son avis sur certains SDAGE, l'Autorité Environnementale pointe la dimension fondamentale du changement climatique. Si certains comités de bassin sont parvenus à élaborer un plan d'adaptation ou une ébauche de stratégie, les SDAGE ont souvent du mal à pleinement les intégrer dans leurs grandes orientations et les plans de mesures associés. Or ces intégrations sont nécessaires pour rendre lisibles et compréhensibles par tous, les actions à mener pour préserver les masses d'eau, dont la restauration du bon état est notre responsabilité commune.

PRESERVER LA BIODIVERSITE

Préserver la biodiversité aquatique, c'est préserver les habitats et les cycles naturels des espèces. Pour cela, il faut des milieux assez oxygénés, des substrats de taille et de nature diverses, des ressources, une température de l'eau et des débits qui permettent aux organismes de se nourrir et se reproduire. Malheureusement, les atteintes à la biodiversité sont nombreuses : prélèvements trop importants, perturbations, pollutions, aménagements néfastes...

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC)

Éviter au lieu de compenser : le SDAGE doit veiller à ce qu'aucune régression rédactionnelle ne soit admise sur la séquence ERC.

Les projets portant atteinte aux milieux doivent suivre la séquence "ERC". Si les SDAGE et les services de l'État répètent souvent que la compensation ne doit intervenir qu'en dernier recours, et seulement à défaut de pouvoir éviter ou réduire un impact, force est de constater que cette doctrine ne porte pas ses fruits. Dans certains cas, même, elle aggrave le problème, avec des compensations qui ne valent pas toujours le milieu détruit, ou encore perturbent des milieux initialement non-concernés par le projet, et alimentent un "business de la compensation".

Les espèces exotiques

Le SDAGE doit prendre en compte le développement des espèces exotiques envahissantes.

Cette menace très préoccupante pour la biodiversité et le bon fonctionnement des milieux nécessite des orientations et mesures bien plus ambitieuses en matière de prévention, de surveillance, de contrôle et d'éradication.

L'artificialisation des cours d'eau

Le SDAGE doit prévoir des dispositions claires et fermes pour restaurer l'hydromorphologie (les caractéristiques physiques) des cours d'eau, indispensable à leur bon fonctionnement.

Nombre de cours d'eau en France sont trop aménagés pour avoir la place de s'exprimer et vivre leurs cycles au fil des saisons. Or, c'est une question de sécurité publique face aux risques d'inondation, de biodiversité, et aussi des services que rend la nature, notamment en zones urbaines (exemple : lutter contre les fortes chaleurs estivales).

Le SDAGE doit bien s'articuler avec le Plan de Gestion du Risque Inondation.

Il est en effet nécessaire de concilier le risque inondation avec la dimension naturelle des cours d'eau. Prendre en compte les besoins qu'ont les cours d'eau de faire des méandres et de s'étendre lors des crues est un enjeu de sécurité face au risque inondation.

Seuils, barrages et continuité écologique

Le SDAGE doit prévoir des dispositions claires et fermes pour la restauration des continuités écologiques et sédimentaires.

Un autre problème que rencontre la biodiversité sont les seuils et les obstacles : en France, plus de 100 000 barrages et seuils jalonnent nos cours d'eau. Les espèces migratrices comme les anguilles ou les saumons, rencontrent d'immenses difficultés à circuler librement, et disparaissent peu à peu.

Les seuils ont également un impact sur le transport de sédiments, qui ont un rôle crucial dans la morphologie des cours d'eau et la création d'habitats. A l'interface terre-mer, les zones d'estuaires et espaces littoraux ainsi que leur biodiversité sont particulièrement dépendants de cet apport en sédiments, et par conséquent de nombreuses activités humaines comme l'ostréiculture ou la pêche le sont également.

La présence de seuils a également des incidences sur la qualité des eaux, en concentrant des polluants ou en modifiant le fonctionnement biogéochimique des cours d'eau.

Des sols vivants

Le SDAGE doit favoriser pratiques agricoles respectueuses des cycles de vie dans les sols et lutter contre l'artificialisation.

Un sol vivant, c'est un sol couvert de végétaux, qui offre une diversité d'habitats et héberge une biodiversité riche. La gestion de l'eau a besoin des services rendus par les sols vivants : retenir l'eau de pluie et ralentir les flux, permettre la croissance végétale et les cycles de nutriments, ce qui permet de stocker l'eau naturellement, et de la filtrer et l'épurer gratuitement.

Des zones humides préservées et restaurées

Le SDAGE doit prévoir des dispositions claires et fermes pour préserver et restaurer les zones humides.

Les zones humides hébergent des communautés particulières qui contribuent à une augmentation importante de la biodiversité, et nous rendent de très nombreux services : elles favorisent l'autoépuration des eaux, elles stockent l'eau et le carbone, elles jouent un rôle important dans la lutte contre le réchauffement climatique. 70 % d'entre elles ont été détruites depuis le début du XXe siècle en France et 50% sont dans un état dégradé.

PRESERVER LA SANTE DES HUMAINS ET LA SANTE DES ECOSYSTEMES

La restauration et le maintien du bon état des masses permet de préserver la biodiversité et reste le moyen le plus efficace et économe pour garantir la bonne alimentation en eau potable de la population. Les pollutions que l'on retrouve dans l'eau sont d'origines diverses : pollutions aux hydrocarbures, déversements "accidentels" dans les cours d'eau par les industries ou les collectivités suite à un mauvais traitement des eaux usées par négligence ou mal-équipement, infiltrations des eaux de pluies dans les sols agricoles traités aux pesticides, à l'azote minéral, aux résidus médicamenteux etc. Leurs effets sont délétères sur les milieux aquatiques et sur la qualité de l'eau. La combinaison de ces différents polluants peut également produire des « effets cocktail ».

Pesticides et micropolluants

Le SDAGE doit permettre d'améliorer la connaissance sur les polluants, et leurs effets cocktails.

De nouveaux polluants et produits toxiques émergent chaque année, et leurs effets sur le long terme sont encore méconnus. Il est nécessaire de réévaluer nos réseaux de surveillance des pollutions : rechercher plus de substances, à plus d'endroits, et mieux ; mobiliser les données de biosurveillance en santé pour identifier les zones à forte vulnérabilité et entreprendre des actions ciblées par territoire. En parallèle, les mesures du SDAGE doivent s'accompagner d'un renfort des programmes de recherche, notamment sur leur volet écotoxicologique.

En matière d'action, le SDAGE doit viser à renforcer davantage la réduction et le contrôle des pollutions à leur source : lutter contre les dysfonctionnements par temps de pluie, contrôler les raccordements, imposer le traitement des eaux aux industriels qui les ont polluées.

Le SDAGE doit soutenir l'augmentation de la redevance pour pollutions diffuses.

Outre les dégâts qu'ils causent sur les milieux aquatiques, ces polluants dégradent la qualité de eaux utilisées pour la production de notre eau potable. Or, éviter la pollution est bien moins coûteux et bien plus efficace que de traiter l'eau, et le coût du traitement retombe inévitablement sur le consommateur.

Ainsi, augmenter significativement la « redevance pour pollutions diffuses » est un levier fondamental pour inciter à éviter les pollutions par pesticides et micropolluants. Le montant actuel de cette redevance est insuffisant pour qu'elle soit prise au sérieux par le pollueur.

L'agriculture étant le secteur le plus concerné, l'augmentation de cette redevance doit s'accompagner d'un volet d'aides, de formations et d'un suivi, permettant aux agriculteurs de se tourner vers des pratiques agroécologiques.

Pollutions aux nitrates

Le SDAGE doit être plus ambitieux et plus prescriptif sur la réduction de l'usage des engrais de synthèse en agriculture, et les rejets de déjections d'élevage dans le milieu naturel.

Les « programmes régionaux d'action nitrates » doivent pouvoir reprendre explicitement les objectifs retenus pour chaque masse d'eau.

La pollution de l'eau par les nitrates est à la source de nombreux problèmes sanitaires et environnementaux. Alors qu'ils sont un nutriment indispensable à la constitution des organismes végétaux, à des concentrations trop élevées, les nitrates constituent un véritable poison pour les écosystèmes aquatiques, y compris marins, en contribuant fortement au phénomène d'eutrophisation des eaux, avec des conséquences graves sur l'état et le fonctionnement des milieux, sur la flore et sur la faune. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les eaux marines et estuariennes, avec des explosions de marées vertes.

En ce qui concerne la santé humaine, les effets des nitrates à forte dose peuvent s'avérer préoccupants. Ces impacts s'accroîtront avec les effets des changements climatiques qui contribueront à l'augmentation de la concentration en polluants et accroîtront les phénomènes d'eutrophisation.

Produire sur des sols vivants réduit les besoins en intrants, et les fuites d'azote : la réduction de la pollution de l'eau par les nitrates passera par un changement d'ampleur des pratiques et du système agricole.

Le SDAGE est un outil puissant. Son périmètre d'action par bassin versant et le processus démocratique de son écriture lui donnent pertinence et légitimité pour traiter des enjeux de l'eau au sein d'un territoire. C'est pourquoi il a le potentiel d'aller bien au-delà de son objectif premier de respect de la DCE. Il devrait constituer un outil de planification et un véritable projet politique, qui établisse et consolide le lien entre les spécificités d'un territoire (économiques, géographiques, environnementales) et ses milieux aquatiques, jusqu'au littoral et aux estuaires, dans une responsabilisation « amont-aval » et un lien conscient « terre-mer ».

Parfois, le manque de clarté du projet politique diminue la capacité des SDAGE à influencer sur et à s'articuler avec les autres politiques publiques. C'est la raison pour laquelle le texte en lui-même doit porter des positions et des ambitions fortes, autour desquelles peuvent se mobiliser citoyens, usagers et acteurs du monde de l'eau.

Si vous adhérez à ce manifeste, vous pouvez y faire référence dans votre réponse à la consultation publique. Vous pouvez également copier-coller le lien de cette page, pour y renvoyer directement.

[Comment participer à la consultation sur le SDAGE de mon bassin ?](#)